EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 octobre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Excusé(s) : Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Vincent DEBES, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2017/432 - ***70510 - Modernisation du réseau routier***
Proposition d'échange de voiries sur le territoire de la Commune de SARRE-UNION

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de transférer, au profit de la voirie communale, les parcelles de terrain situées à Sarre-Union et cadastrées sous section 16 n° 137/0.22 avec 47,83 ares (place de la République), section 19 n° 319/0.145 avec 60,66 ares (Grand'Rue), section 20 n°211/0.93 avec 40,56 ares (rue du Chalet) et section 23 n° 244/0.100 avec 7,88 ares (rue de la Gare) ;

- décide de transférer, au profit de la voirie départementale, les parcelles de terrain situées à Sarre-Union et cadastrées sous section 21 n° 463/0.93 avec 67,80 ares (rue des Bleuets), section 22 n° 237/165 avec 39,84 ares et n° 238/0.39 avec 45,20 ares (rue Vincent d'Indy) ;

- décide du versement d'un montant de 28 823,06 € à la Commune de Sarre-Union afin de tenir compte des travaux d'aménagement réalisés par la Commune sur les tronçons urbains des routes départementales concernées par cette transaction ;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cet échange.

Non participation au vote : Monsieur Marc SENE

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée

Aurélie LACQUEMENT

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171009-lmc1112561-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 13/10/17